



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alençon, le 17 janvier 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vigilances météorologiques oranges « neige verglas » et « pluie-inondation » : épisode pluvio-neigeux hivernal dans l'Orne

Point de situation n°2 - 13h00

Un épisode de précipitations pluvio-neigeuses a débuté hier soir et doit perdurer jusqu'à jeudi en fin de journée. Ce mercredi, des pluies sont attendues sur l'ensemble du département avant l'arrivée d'un nouvel épisode neigeux à partir de 17h00 qui devrait se généraliser dans la nuit de mercredi à jeudi.

Météo-France place le département de l'Orne :

- en vigilance météorologique JAUNE jusqu'à 16h00 ce mercredi puis ORANGE à partir de 17h00 et jusqu'à 5h00 pour le phénomène « neige verglas ».*
- en vigilance météorologique ORANGE pour le phénomène « pluie inondation » jusqu'à 18h00.*

Le centre opérationnel départemental (COD), cellule de crise à la préfecture, est activé depuis mardi soir pour coordonner les opérations de prévention et de secours éventuelles.

S'agissant des mesures de prévention prises pour la vigilance « neige-verglas »

Au vu des conditions de circulation et de l'état des routes ce mercredi matin, le préfet de l'Orne a levé, depuis 6h00, l'interdiction de circulation des poids-lourds sur les routes du département. Les chauffeurs et usagers de la route restent appelés à la plus grande attention compte tenu de conditions de circulation qui peuvent être localement délicates.

L'interdiction de circulation des transports scolaires, en cours ce mercredi 17, est reconduite pour la journée de demain, jeudi 18 janvier.

S'agissant des poids-lourds, en concertation avec la zone de défense et les départements voisins, la circulation des poids-lourds de plus de 7,5 tonnes est de nouveau interdite de 18h00 ce soir à 12h00 demain sur l'ensemble des routes du département.

Compte tenu des interdictions de circulations, notamment sur les réseaux nationaux (RN12, A28 et A88), l'aire du Mesnil-Haton sera ouverte pour stocker les poids lourds.

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex

Depuis hier, les services techniques des principaux gestionnaires routiers sont mobilisés, autant que de besoin, pour assurer la viabilité des routes du département.

Les usagers de la route sont invités à la plus grande prudence, à surveiller leur vitesse et à adapter leur distance de sécurité.

S'agissant des mesures prises pour les vigilances « pluie-inondation » et « crues »

En parallèle, le département de l'Orne a été placé en vigilance orange « pluie inondation ». Des cumuls allant de 30 à 50 mm sont attendus sur le département au cours de cette journée, localement jusqu'à 60 mm. Le Nord et l'Ouest du département (Bocage) sont particulièrement concernés.

Ces précipitations pluvio-neigeuses sont susceptibles d'engendrer des débordements des cours d'eau.

A Alençon, le pic de crue est susceptible d'atteindre une hauteur de 1,30m à 1,50m entre la fin de journée de jeudi 18 janvier et le début de matinée du 19 janvier. Les populations situées dans les secteurs à risques sont invitées à prendre des mesures préventives (mise en sécurité des biens).

S'agissant du Noireau, de l'Orne amont, de l'Huisne et de la Risle, les pics de crues attendus pourront également conduire localement à des débordements.

Les sapeurs-pompiers sont mobilisés pour réaliser les reconnaissances sur le terrain.

Chacun est appelé à la vigilance et à suivre l'évolution de la situation notamment à proximité des cours d'eau.

Les services et partenaires restent mobilisés pour suivre l'évolution de la situation et prendre, le plus en amont possible, les mesures et actions qui s'imposent.

Le préfet de l'Orne remercie l'ensemble des services et acteurs impliqués dans le suivi de cet épisode météorologique et appelle la population à rester vigilante et à suivre les conseils de comportement suivants :

- Limitez et reportez, dans la mesure du possible, vos déplacements. Si vous devez prendre la route, munissez-vous d'équipements spéciaux et emportez des vivres et couvertures,
- Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place,
- Allumez vos feux de croisement ou de brouillard,
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes,
- Restez informé auprès des sources institutionnelles,
- *Si vous en utilisez, installez les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison et n'utilisez pas les chauffages à combustion en continu.*

Pour suivre la vigilance météorologique et les mesures mises en œuvre :

- <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/orne>
- <https://www.orne.gouv.fr/>
- <https://www.facebook.com/prefetdelorne>

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex